



Notre-Dame-de-Ham, 11 août 2023

**Objet : Demande de prix pour le déneigement des chemins privés Notre-Dame-de-Ham 2023-2024 et 2024-2025**

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham vous invite à déposer votre soumission pour l'entretien des chemins privés sur son territoire pour un (1) an et pour deux (2) ans soit 2023-2024 et 2024-2025, déneigement devant débuter dès les premières précipitations et se terminer vers la mi-avril 2024 dépendamment de la température hivernale.

Les travaux consistent à gratter les chemins, passer le souffleur au besoin, sabler les chemins s'il y a du verglas ou si c'est glissant. Selon le schéma de couverture de risques, la municipalité exige que l'accès aux chemins soit sécuritaire en tout temps, 24/24, 7/7 jours.

Les fournisseurs devront fournir la liste de leurs équipements pour effectuer le travail (tracteur, souffleur, sableuse ou autre). Ils devront également signer la déclaration solennelle de l'entrepreneur, concernant les conflits d'intérêts et les communications d'influence.

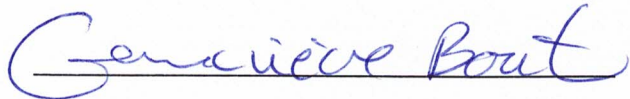
Les fournisseurs devront fournir une preuve d'assurance responsabilité d'un montant minimum de 2 000 000\$. Une demande de prix provenant d'une personne non admissible sera rejetée automatiquement.

Les fournisseurs devront venir voir sur place les endroits et le kilométrage, à partir de la liste et des cartes fournies. Ils devront les vérifier et indiquer par écrit s'il y a des ajouts ou autres commentaires (exemple viré, arbres, fossés, etc.). S'il y a des questions, ils devront s'adresser exclusivement à la soussignée, directrice générale par intérim. Prendre note que le bureau municipal est fermé du 12 au 27 août 2023 pour vacances.

Les fournisseurs devront nous faire parvenir leur soumission, cachetée et bien identifiée, à l'adresse du 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, QC G0P1C0, par la poste ou en personne, au plus tard le 31 août 2023 à 13h, pour être ouverts publiquement au même endroit, le même jour à 13h05. Les prix jugés conformes seront analysés par la suite, avant d'être présentés à la séance du conseil du 11 septembre 2023 à 20h.

Les prix devront comprendre le prix sans et avec taxes. Le prix devra être mentionné par chemins. Les propriétaires habitant sur les chemins privés seront consultés au préalable. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham ne s'engage à accepter la plus basse ni le ou les soumissions reçues.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2023



Geneviève Boutin directrice générale par intérim

Tél : 819 344-5806

[dg@notre-dame-de-ham.ca](mailto:dg@notre-dame-de-ham.ca)

## Annexe – Chemins privés

Chemin Bouchard	0.4km
Chemin Fréchette	0.1km
Chemin Nault	0.2km jusqu'au numéro 27, chemin Sévigny (viré à droite)
Chemin Ramsay	0.8km jusqu'au résident du 7 chemin Ramsay

Total : 1.5km

Les mesures doivent être vérifiées par les fournisseurs de prix. Vous pouvez y apporter des changements si nécessaires.

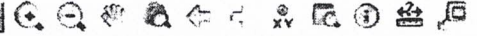
(voir carte matrice graphique en pièce jointe)

# D'Arthabaska

Parcelle Propriétaire Lot rénové

1:2 562

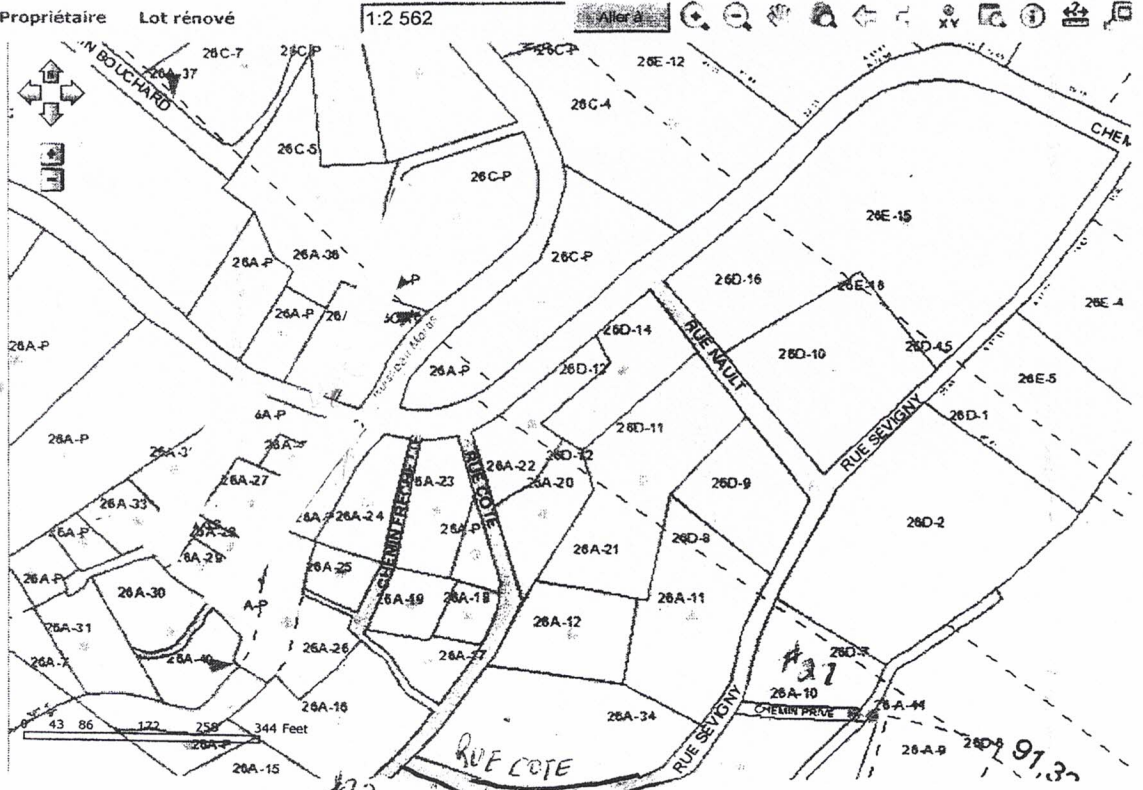
Aller à



8-36-6151

de la carte

- ARC1
  - Limite municipale
  - Unité de voisinage
  - Zonage municipal (Attention)
  - Plan d'urbanisme
  - Aqueduc et égout
  - Contraintes
  - Données CPTAQ
  - Données Hydro-Québec
  - Données environnement
  - Données transport
  - Données topographie
- Unité évaluation



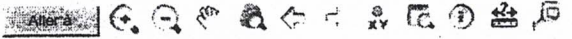
#32  
 #34  
 #1 SEVIGNY  
 COIN



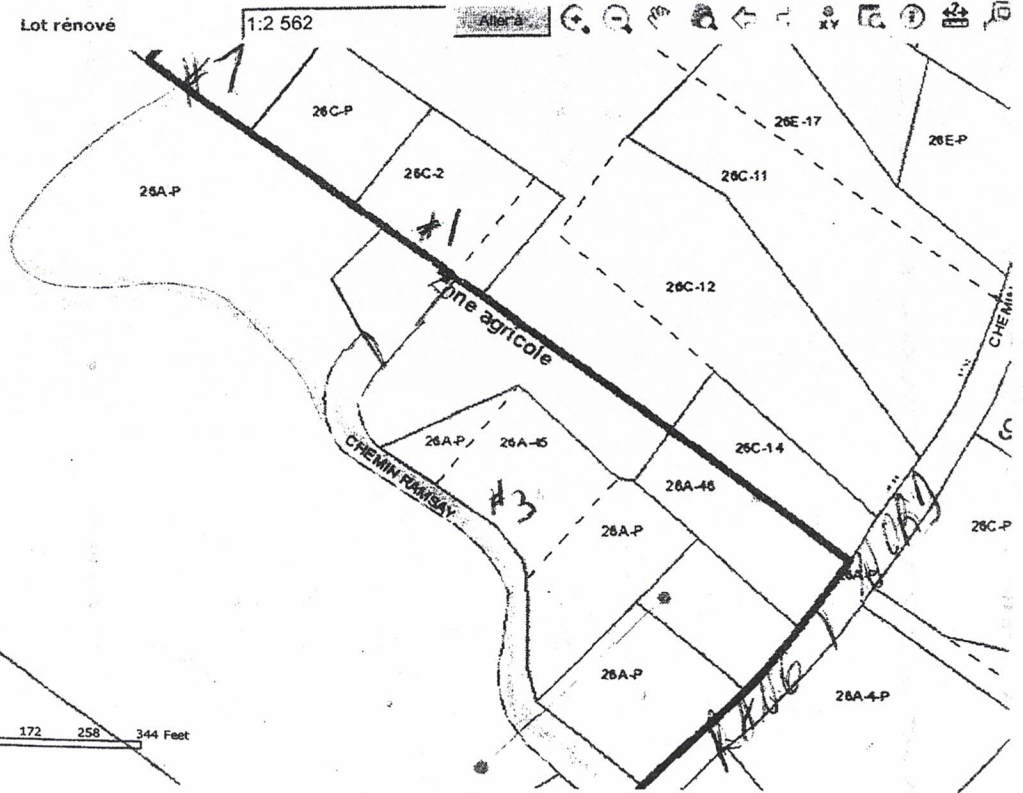
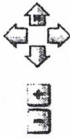
# D'Arthabaska

Matricule Propriétaire Lot rénové

1:2 562



J88-36-6151



537,36

0 43 86 172 258 344 Feet

### de la carte

#### MRC1

- +  Limite municipale
- +  Unité de voisinage
- +  Zonage municipal (Attention
- +  Plan d'urbanisme
- +  Aqueduc et égout
- +  Contraintes
- +  Données CPTAQ
- +  Données Hydro-Québec
- +  Données environnement
- +  Données transport
- +  Données topographie

Unité évaluation

**Soumission**

**Déneigement et épandage d'abrasif des chemins privés**

**Municipalité de Notre-Dame-de-Ham**

**Contrat 1 an : 2023-2024**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Moi** \_\_\_\_\_,

Je soumissionne pour le déneigement et le sablage des chemins privés Bouchard, Fréchette, Nault et Ramsay durant l'hiver 2023-2024 (contrat qui prend fin le 15 avril 2024, après ce sera sur appel selon la température,

<b>Chemins</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>Bouchard</b>	_____	_____
<b>Fréchette</b>	_____	_____
<b>Nault</b>	_____	_____
<b>Ramsay</b>	_____	_____

**Possibilité de paiement en \_\_\_\_\_ versement(s)**

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable de ne déblayer qu'après une accumulation de 3 pouces de neige.

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable de bris pouvant être causés aux arbres, arbustes, haies, etc, qui pourraient subir des dommages quelconques par le poids de la neige.

L'entrepreneur de déneigera pas les entrées de cour de maison (il n'est pas responsable de l'excédent de neige laissé par la gratte). Un résident qui désire peut faire déneiger son entrée devra assumer les frais.

Durant l'hiver, l'entrepreneur se réserve le droit de tailler toute branche qui pourrait nuire au déneigement et qui pourrait causer des bris aux machineries.

Les résidents doivent éviter de stationner leurs véhicules dans le chemin durant la nuit pour ne pas nuire au déroulement des opérations.

L'entrepreneur n'est pas responsable des fossés. Il appartient aux propriétaires de faire l'entretien des fossés avant l'hiver (pour éviter le débordement des eaux et la formation subséquente de glace sur la chaussée).

Signé le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fournisseur



**Soumission**

**Déneigement et épandage d'abrasif des chemins privés**

**Municipalité de Notre-Dame-de-Ham**

**Contrat 2 ans : 2023-2024 et 2024-2025**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Moi** \_\_\_\_\_,

Je soumissionne pour le déneigement et le sablage des chemins privés Bouchard, Fréchette, Nault et Ramsay durant l'hiver 2023-2024 (contrat qui prend fin le 15 avril 2024, après ce sera sur appel selon la température,

<b>Chemins</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>Bouchard</b>	_____	_____
<b>Fréchette</b>	_____	_____
<b>Nault</b>	_____	_____
<b>Ramsay</b>	_____	_____

**Possibilité de paiement en \_\_\_\_\_ versement(s)**

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable de ne déblayer qu'après une accumulation de 3 pouces de neige.

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable de bris pouvant être causés aux arbres, arbustes, haies, etc, qui pourraient subir des dommages quelconques par le poids de la neige.

L'entrepreneur de déneigera pas les entrées de cour de maison (il n'est pas responsable de l'excédent de neige laissé par la gratte). Un résident qui désire peut faire déneiger son entrée devra assumer les frais.

Durant l'hiver, l'entrepreneur se réserve le droit de tailler toute branche qui pourrait nuire au déneigement et qui pourrait causer des bris aux machineries.

Les résidents doivent éviter de stationner leurs véhicules dans le chemin durant la nuit pour ne pas nuire au déroulement des opérations.

L'entrepreneur n'est pas responsable des fossés. Il appartient aux propriétaires de faire l'entretien des fossés avant l'hiver (pour éviter le débordement des eaux et la formation subséquente de glace sur la chaussée).

Signé le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fournisseur



### Déclaration de l'entrepreneur

1. Je soussigné, atteste que ni moi ni aucun de mes représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat ou, si telle communication a eu lieu, joindre à la soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.
2. J'atteste que ni moi ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
3. Je déclare qu'il existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de mes liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire et que ni moi, ni aucun de mes représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.
4. Je confirme que ma soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

En foi de quoi, l'entrepreneur, par son représentant dûment autorisé, a signé les présentes à

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
L'entrepreneur